

# Amonis

## Optimal Pension

### Pension Libre Complémentaire

Vivez à 100% aujourd'hui et demain...

Flexibilité  
Double avantage  
fiscal  
Rendement  
élevé

La Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI) ordinaire permet de vous constituer un capital pension sur mesure, en bénéficiant des conditions fiscales favorables du 2<sup>e</sup> pilier.

## Double avantage fiscal Moins d'impôts

**Jusqu'à 3.447,62<sup>1</sup> euros déductibles** chaque année.

La cotisation PLCI est déduite de la tranche supérieure de vos revenus. Vous réalisez ainsi une économie fiscale au taux d'imposition le plus élevé : 54% (taxes communales incluses : 8% en moyenne) à partir d'un revenu annuel de 42.370 euros.

## Moins de cotisations sociales

La diminution de votre revenu imposable fait diminuer la base de calcul de vos cotisations sociales d'indépendant. Soit jusqu'à 20,5% d'avantages en plus.

À la prise de votre pension, votre capital bénéficiera du régime fiscal particulièrement avantageux de la rente fictive. ••

Grâce aux avantages (para-)fiscaux, vous pouvez récupérer jusqu'à 62% de vos cotisations !

<sup>1</sup> Montant 2022.

## Une pension sur mesure Capitalisation de vos versements

**Intérêt de base : 1% en 2022.**

L'intérêt de base, déterminé chaque année, est appliqué :

- jusqu'à l'âge légal de la pension,
- et pour autant que la durée entre l'affiliation et l'âge légal de la pension soit d'au moins 5 ans.

L'intérêt de base est éventuellement augmenté d'une participation bénéficiaire annuelle.

Amonis est un OFP – Organisme de Financement de Pensions – qui ne doit rémunérer ni actionnaires, ni intermédiaires externes et peut donc redistribuer à ses affiliés l'ensemble de ses bénéfices.

L'absence de frais de gestion et les frais d'entrée limités augmentent la rentabilité de votre épargne. ••

## Contact

Appelez gratuitement le **0800/96.113** ou écrivez à **info@amonis.be** - **www.amonis.be**

## Flexibilité

### Une épargne sur mesure

Vous versez le montant de votre choix, quand vous le souhaitez.

Chaque année, vous pouvez verser maximum **8,17% de votre revenu professionnel net imposable**, plafonné à 42.370 euros.

### Jusqu'à 3.447,62<sup>1</sup> euros par an

Vous versez au moment qui vous arrange le mieux, tout en sachant que plus vous versez tôt dans l'année, plus vite vos versements bénéficient du rendement annuel.

## Quel est le revenu de référence en 2022 ?

Il s'agit de votre revenu net imposable de 2019, après indexation et après déduction de vos frais professionnels et de vos cotisations sociales<sup>2</sup>.

## Pension de survie

En cas de décès avant la prise de votre pension, votre épargne est versée au bénéficiaire de votre choix.

Votre bénéficiaire pourra choisir de recevoir ce montant sous forme de capital, de rente viagère ou de rente à terme fixe. ••

## Astuces

### Pour un rendement optimal

Verser chaque année votre cotisation en janvier plutôt qu'en décembre vous permet de rentabiliser davantage la constitution de votre capital pension.

### Pour une fiscalité optimale

La PLCI est cumulable avec l'assurance groupe, l'engagement individuel de pension, l'épargne à long terme et l'épargne pension.

La PLCI ordinaire est accessible à tous les indépendants, à titre principal ou complémentaire, en nom propre ou en société, ainsi qu'aux conjoints aidants. ••

<sup>1</sup> Montant 2022.

<sup>2</sup> Vous trouverez ce montant sur votre avertissement extrait de rôle 2019.

More than  
**50**  
years

## Notre professionnalisme reconnu

### Élu meilleur fonds de pension belge

- 2010, 2012, 2015, 2016 et 2017 : World Finance Award
- 2001, 2003, 2006, 2010, 2014 et 2016 : IPE Award (Investment & Pensions Europe)
- 2020 : IPE Award dans la catégorie Active Management
- 2018, 2020, 2021 : IPE Award dans la catégorie Risk Management



## Faites confiance à Amonis et profitez de la vie

Plus grand fonds de pension de Belgique pour indépendants et professions libérales, Amonis met plus de 50 ans d'expérience au service de ses membres.

Plus de 28.500 membres lui confient actuellement la gestion de leurs avantages sociaux INAMI ou de leur PLCI, pour un patrimoine de plus de 2 milliards d'euros.

Spécialiste du 2<sup>e</sup> pilier des pensions, Amonis adopte une approche personnalisée et examine chaque situation individuellement, de façon à offrir les services les mieux adaptés aux besoins de chacun. Aucun intermédiaire externe ne peut vendre les contrats d'Amonis. ••

## Contact

Appelez gratuitement le **0800/96.113** ou écrivez à **info@amonis.be** - **www.amonis.be**